Code criminel

Quel secret particulier existe-t-il entre un avocat et son client qui n'existe pas entre le psychiatre et son malade? Et pourtant, là encore il n'y a pas d'exception. Pourquoi en faudrait-il en faveur des avocats?

Je ne pense pas qu'ils méritent d'être décriés plus que les membres des autres professions, mais ce n'est pas une raison pour leur accorder des privilèges refusés aux autres.

M. Leggatt: Alors élargissez l'exception.

M. Saltsman: Cette réponse est bien digne d'un partisan de la liberté à tout prix. Je n'en ai que plus d'estime pour mon honorable ami, mais ce n'est pas cela que porte l'amendement. Pour ces raisons, et j'en ai d'ailleurs d'autres, je suis contre l'amendement. Je ne trouve pas qu'il ait beaucoup de sens.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat. Pas plus que mon compagnon de pupitre, le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) je ne suis avocat, mais je ne pense pas que la défense des droits individuels, de la démocratie et des libertés publiques soit l'apanage des avocats, ni que ces derniers aient seuls le droit de parler des principes fondamentaux qui soustendent ce bill.

En écoutant le député de Waterloo-Cambridge j'ai conclu qu'il a dû s'endormir il y a deux ou trois ans, pour ne pas savoir ce qui s'est passé pendant ce temps. Je ne parle pas de l'Allemagne nazie. Je pense qu'il faut divaguer pour parler d'Allemagne nazie à propos de ce bill, avec ou sans amendement. Il n'est pas question d'en venir là, ni pour l'instant ni dans un avenir prévisible. Pourtant, ce qui se passe depuis deux ans environ au Canada, aux États-Unis et ailleurs devrait nous avoir appris que le pouvoir corrompt, et que le pouvoir absolu corrompt absolument. Nous savons que c'est ce qui se passe dans des pays soumis à des régimes autoritaires. Nous savons que c'est ce qui se passe dans les pays fascistes ou communistes. Cependant il suffit de regarder les pays démocratiques pour se rendre compte que la même chose pourrait nous arriver bien qu'à un degré moindre.

Il y a à peine cinq ou six ans on avait une confiance absolue dans l'incorruptibilité de la GRC, dans la perfection de la GRC, et, à la lecture des lettres envoyées aux rédacteurs de journaux on se rend compte que l'on avait tout aussi confiance au FBI et à la CIA aux États-Unis. Les Américains savent maintenant par expérience que l'on ne peut donner le pouvoir absolu à quiconque, que le pouvoir absolu ne peut être confié à un individu ou à un organisme quels qu'ils soient. C'est ce que le député de Waterloo-Cambridge a oublié de dire. Personne, avocat ou non, ne devrait bénéficier d'une protection que les autres personnes n'ont pas.

M. Woolliams: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je reconnais que le député prononce un très bon discours, mais je veux faire remarquer que personne de notre parti ni même du sien n'a proposé que les avocats aient des privilèges particuliers. Le privilège n'est pas réservé aux avocats, mais aux citoyens canadiens en général qui traitent avec les médecins, les avocats et les psychiatres. J'espère que le député nous citera correctement sur ce point. Je me fiche bien des avocats.

M. Orlikow: Si le député avait attendu quelques minutes il m'aurait entendu dire précisément ce qu'il m'a suggéré. Les Américains ont appris par une amère expérience que la police peut faire des erreurs, que la police peut participer à des activités non seulement immorales, mais aussi illégales. Ils s'en sont rendu compte et ils ont appris à quelles activités participait le FBI. Au cours des quelques dernières semaines des cadres supérieurs du service de police national de la Grande-Bretagne ont été reconnus coupables de crimes et condamnés à des peines de prison variant de cinq à huit ans pour avoir accepté des pots-de-vin. Il est bien possible que des choses de ce genre soient arrivées au Canada. Après tout, le solliciteur général (M. Fox) a reconnu que la GRC avait participé au cambriolage des locaux de l'Agence de presse libre de Montréal. Il est maintenant évident que si la GRC n'a pas participé elle-même au cambriolage du groupe Praxis, à Toronto, où des documents ont été volés, elle les a recelés pendant sept ans. Elle n'a pas signalé qu'ils étaient en sa possession, ni à l'organisation cambriolée ni à la police municipale de Toronto.

• (2050)

Nous ne savons pas encore quel rôle la GRC a joué en Alberta. Mais ce que nous savons, c'est qu'à la suite de l'enquête de la Commission Laycraft, le procureur général de l'Alberta s'est plaint de l'activité de la GRC dans sa province. Le chef de police de Winnipeg a également critiqué sévèrement la GRC pour ce qu'elle a ou n'a pas fait dans cette ville relativement à l'enquête albertaine. Les journaux ont parlé d'activités auxquelles la GRC se livrerait en Nouvelle-Écosse. J'ai beaucoup de respect pour la GRC, comme pour tous les effectifs policiers du pays. Elle fait un travail aussi précieux que nécessaire. Mais comme le solliciteur général (M. Fox), j'estime qu'elle a des comptes à rendre à la population, comme tous les autres organes de l'État.

Je ne suis pas avocat, mais j'ai un peu étudié l'histoire du pays. Il me semble que la présomption d'innocence est l'un des principes essentiels du droit britannique. Il me semble que coupable ou innocent, celui qui a des démêlés avec la justice ou qui redoute d'être accusé d'un délit quelconque, doit pouvoir consulter confidentiellement son avocat sur ce qu'il y a lieu de faire ou de ne pas faire à l'égard de la police. Il me semble qu'il doit avoir le droit de tout dire à son avocat sans crainte d'être espionné.

Mon voisin de pupitre, le député de Waterloo-Cambridge, veut me faire croire que la police n'espionnera les conversations téléphoniques d'un avocat que lorsqu'elle sera absolument certaine qu'il y a culpabilité, qu'elle n'en ferait rien si elle n'avait pas de bonnes raisons d'agir ainsi. Je présume que c'est exact, monsieur l'Orateur, et je conviens que telle serait son intention. Toutefois, les agents de police sont des êtres humains et j'ai tout lieu de croire alors qu'ils commettront parfois des erreurs. Tant que la police, comme n'importe qui, peut commettre une erreur, je prétends que nous devons protéger l'innocent. Nous devons protéger les droits des gens de discuter de leur situation avec leur conseiller juridique en toute confiance sachant que personne ne peut les entendre.